



PROJET DE NORME INTERNATIONALE ISO/DIS 1087

ISO/TC 37/SC 1

Secrétariat: SAC

Début de vote
2011-05-31

Vote clos le
2011-10-31

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Travaux terminologiques — Vocabulaire

Terminology work — Vocabulary

[Révision de la première édition (ISO 1087-1:2000)]

ICS 01.020; 01.040.01

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 1087](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/46353176-f20a-4dc8-b4c3-dd8307c0e8c9/iso-dis-1087)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/46353176-f20a-4dc8-b4c3-dd8307c0e8c9/iso-dis-1087>

Pour accélérer la distribution, le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité. Le travail de rédaction et de composition de texte sera effectué au Secrétariat central de l'ISO au stade de publication.

To expedite distribution, this document is circulated as received from the committee secretariat. ISO Central Secretariat work of editing and text composition will be undertaken at publication stage.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/DIS 1087

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/46353176-f20a-4dc8-b4c3-dd8307c0e8c9/iso-dis-1087>

Notice de droit d'auteur

Ce document de l'ISO est un projet de Norme internationale qui est protégé par les droits d'auteur de l'ISO. Sauf autorisé par les lois en matière de droits d'auteur du pays utilisateur, aucune partie de ce projet ISO ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, les enregistrements ou autres, sans autorisation écrite préalable.

Les demandes d'autorisation de reproduction doivent être envoyées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Toute reproduction est soumise au paiement de droits ou à un contrat de licence.

Les contrevenants pourront être poursuivis.

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Langue et réalité	1
3.2 Concepts et caractères	3
3.3 Systèmes de concepts.....	5
Annexe A (informative) Schémas conceptuels	7
Annexe B (informative) Hiérarchie des entrées dans les schémas conceptuels	12
Bibliographie.....	16

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/DIS 1087

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/46353176-f20a-4dc8-b4c3-dd8307c0e8c9/iso-dis-1087>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins de s comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 1087 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 37, *Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu*, sous-comité SC 1, *Principes et méthodes*.

L'ISO 1087 annule et remplace les sections 1, 2, 3.1 et 3.2 de l'ISO 1087-1:2 000 dont elle constitue une révision technique. Cette révision est en cours d'élaboration dans la base terminologique du TC 37, qui sert d'outils collaboratif d'élaboration des normes. Les articles terminologiques présents dans les autres sections de l'ISO 1087-1 ainsi que ceux de la norme annulée 1087-2:2000 seront également révisés et publiés sous forme d'amendements apportés à la présente ISO 1087.

Le présent document comprend l'introduction de la norme et les parties révisées suivantes de la terminologie. L'Annexe A comprend les schémas qui illustrent les relations conceptuelles entre les concepts dans chacune des trois parties.

- *Langue et réalité (Annexe A.2)*
- *Concepts et caractères (Annexe A.3)*
- *Systèmes de concepts (Annexe A.4)*

NOTE L'Annexe A de la présente partie de l'ISO 1087 est donnée uniquement à titre d'information.

Introduction

L'objectif essentiel de la présente Norme internationale ISO 1087 est de fournir une description systématique des concepts appartenant au domaine de la terminologie et de clarifier l'usage des termes les désignant. La compilation de ce vocabulaire a permis d'établir un forum d'analyse, de discussion et de coordination des concepts clés concernant la terminologie évoqués dans les normes de l'ISO/TC 37. La présente Norme internationale ne s'adresse pas uniquement aux professionnels de la normalisation et de la terminologie, mais à toute personne impliquée dans des travaux de terminologie ou qui utilise de la terminologie.

Les termes de la présente Norme internationale sont répertoriés dans un ordre systématique sous un certain nombre de rubriques générales. Les schémas conceptuels de la présente édition de l'ISO 1087 peuvent également être consultés en ligne dans la base de données terminologiques du TC 37.

Il convient de noter que les exemples de termes sont propres à la langue française dans la version française, et propres à la langue anglaise dans la version anglaise.

Travaux terminologiques – l'approche par base de données

La présente édition de l'ISO 1087 a été élaborée conformément aux méthodes de travail terminologique décrites dans l'ISO 704:2009. Par conséquent, l'accent est mis sur des systèmes de concepts dans leur intégralité plutôt que sur des articles correspondants à des concepts individuels. Cette approche du travail terminologique est facilitée par la base de termes du TC 37 qui permet de créer et de modifier des schémas conceptuels.

Le présent document comprend la révision des trois premiers systèmes de concepts. Une fois que cette partie de la terminologie aura fait l'objet d'un accord, elle sera modifiée et soumise au vote, d'autres parties seront révisées.

iTeh STANDARD PREVIEW **(standards.iteh.ai)**

ISO/DIS 1087

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/46353176-f20a-4dc8-b4c3-dd8307c0e8c9/iso-dis-1087>

Travaux terminologiques — Vocabulaire

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit le vocabulaire fondamental de la théorie et de la pratique du travail terminologique.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent travail terminologique, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1 Langue et réalité

Se référer au schéma conceptuel de l'Annexe A2.

3.1.1

concept

notion

unité de connaissance constituée d'une combinaison unique de **caractères nécessaires** (3.2.1)

NOTE 1 Les concepts ne sont pas nécessairement liés à des langues particulières. Ils sont cependant soumis à l'influence du contexte socioculturel qui conduit souvent à des catégorisations différentes.

NOTE 2 La connaissance peut se situer au niveau individuel ou intersubjectif et couvrir la réflexion aussi bien que le niveau de connaissance.

NOTE 3 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1, A3 concept et caractères --2, A4 système de concepts --1-1.

3.1.2

concept superordonné

< langue et réalité > **concept** (3.1.1) situé hiérarchiquement au-dessus d'un **concept** (3.1.1) donné

NOTE 1 Dans les thesaurus, l'expression *terme superordonné* est utilisée avec un sens équivalent.

NOTE 2 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1.1.

3.1.3

concept générique

< langue et réalité > **concept superordonné** (3.1.2) dans une **relation générique** (3.3.3)

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1.1.1.

3.1.4

concept intégrant

< langue et réalité > **concept superordonné** (3.1.2) dans une **relation partitive** (3.3.5)

EXEMPLE Par rapport à « pédale », « vélo » est un concept intégrant.

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1.1.2.

3.1.5

concept subordonné

< langue et réalité > **concept** (3.1.1) situé hiérarchiquement en dessous d'un **concept** (3.1.1) donné

EXEMPLE Le concept « table » est un concept subordonné de « meuble », le concept « racine » est un concept subordonné de « arbre ».

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1.2.

3.1.6

concept spécifique

< langue et réalité > **concept subordonné** (3.1.2) dans une **relation générique** (3.3.3)

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1.2.1.

3.1.7

concept partitif

< langue et réalité > **concept subordonné** (3.1.2) dans une **relation partitive** (3.3.5)

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1.2.2.

3.1.8

concept coordonné

< langue et réalité > **concept** (3.1.1) ayant le même **concept superordonné** (3.1.2) le plus proche et le même **critère de subdivision** (3.2.8) qu'un **concept** (3.1.1) donné

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1.3.

3.1.9

concept général

< langue et réalité > **concept** (3.1.1) qui correspond à deux **objets** (3.1.2) ou plus, qui forment un groupe en raison de propriétés communes

EXEMPLE « planète », « tour ».

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1.4.

3.1.10

concept unique

< langue et réalité > **concept** (3.1.1) qui ne correspond qu'à un seul **objet** (3.1.11)

EXEMPLE « Saturne », « la tour Eiffel ».

NOTE 1 Les concepts uniques sont généralement représentés par des appellations.

NOTE 2 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --1.5.

3.1.11**objet**

tout ce qui peut être perçu ou conçu

NOTE Les objets peuvent être matériels (par exemple un moteur, une feuille de papier, un diamant), immatériels (par exemple un rapport de conversion, un plan de projet) ou imaginaires (par exemple une licorne).

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --2, A3 concept et caractères --3-1.

3.1.12**propriété**

< langue et réalité > trait ou qualité d'un **objet** (3.1.11)

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --3

3.1.13**caractère**

propriété (3.1.12) abstraite d'un ou de plusieurs **objets** (3.1.11)

NOTE 1 Les caractères servent à décrire les concepts.

NOTE 2 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --4, A3 concept et caractères --1.

3.1.14**désignation**

< langue et réalité > représentation d'un **concept** (3.1.1) par un signifiant qui le dénomme

NOTE 1 Dans le travail terminologique, on distingue trois types de désignations : les symboles, les appellations et les termes.

NOTE 2 Le mot *représentation* a la signification des dictionnaires de langue générale du français : le fait de rendre sensible un objet ou une idée au moyen d'une image, d'une figure ou d'un signe ; cette image, figure ou signe.

NOTE 3 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --5.

3.1.15**définition**

< langue et réalité > représentation descriptive d'un **concept** (3.1.1) permettant de le différencier des **concepts** (3.1.1) associés.

NOTE 1 La représentation est généralement un énoncé descriptif, mais elle peut également être une énumération d'objets ou une expression non lexicale.

NOTE 2 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A2 langue et réalité --6.

3.2 Concepts et caractères

Se référer au schéma conceptuel de l'Annexe A.3.

3.2.1**caractère nécessaire**

< concept et caractères > **caractère** (3.1.13) correspondant à une **propriété** (3.1.12) qui est toujours vraie pour chaque **objet** (3.1.11) dans l'ensemble d'**objets** (3.1.11) étudié

EXEMPLE Un caractère nécessaire du concept « femme » est « être humain ».

NOTE 1 S'apparente aux « conditions nécessaires » en logique.

NOTE 2 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A3 concept et caractères --1.1.

3.2.2

caractère distinctif

< concept et caractères > **caractère nécessaire** (3.2.1) permettant de distinguer un **concept** (3.1.1) d'autres **concepts** (3.1.1) associés

EXEMPLE Le caractère distinctif « *dossier* » peut être utilisé pour distinguer les concepts « *tabouret* » et « *chaise* ».

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A3 concept et caractères --1.1.1

3.2.3

caractère essentiel

< concept et caractères > **caractère** (3.1.13) appartenant à un ensemble de **caractères** (3.1.13) à la fois nécessaires et suffisants pour déterminer l'**extension** (3.2.5) d'un **concept** (3.1.1)

NOTE 1 Selon la théorie des ensembles, un ensemble peut contenir un seul caractère.

NOTE 2 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A3 concept et caractères --1.1.2 + 1.2.1.

3.2.4

caractère suffisant

< concept et caractères > **caractère** (3.1.13) appartenant à un ensemble de **caractères** (3.1.13) qui déterminent si un **objet** (3.1.11) fait partie de l'**extension** (3.2.5) d'un **concept** (3.1.1)

NOTE 1 Un caractère suffisant n'est pas nécessairement vrai pour tous les objets de l'extension du concept.

NOTE 2 S'apparente aux « conditions suffisantes » en logique.

NOTE 3 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A3 concept et caractères --1.2.

EXEMPLE Tout objet qui a les propriétés correspondant aux caractères « *qui a donné naissance* » et « *être humain* » appartient à l'extension du concept « *femme* », mais toutes les femmes n'ont pas donné naissance. Dans cet exemple, « *être humain* » est également un caractère nécessaire.

3.2.5

extension

< concept et caractères > ensemble contenant tous les **objets** (3.1.11) auxquels correspond un **concept** (3.1.1)

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A3 concept et caractères --3.

3.2.6

intension

compréhension

< concept et caractères > ensemble des **caractères nécessaires** (3.2.1) constituant un **concept** (3.1.1)

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A3 concept et caractères --4.

3.2.7

type de caractères

< concept et caractères > catégorie de **caractères** (3.1.13) servant de **critère de subdivision** (3.2.8) lors de l'établissement de **systèmes de concepts** (3.3.1)

EXEMPLE Le type de caractères « *couleur* » comprend les caractères « *rouge* », « *bleu* », « *vert* », etc. Le type de caractères « *matériau* » comprend les caractères « *en bois* », « *en métal* », etc.

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A3 concept et caractères --5.

3.2.8**critère de subdivision**

< concept et caractères > critère selon lequel un **concept superordonné** (3.1.2) est divisé en **concepts subordonnés** (3.1.5)

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A3 concept et caractères --6.

3.3 Systèmes de concepts

Se référer au schéma conceptuel de l'Annexe A.4.

3.3.1**système de concepts**

système de notions

< système de concepts > ensemble de **concepts** (3.1.1) structuré selon les relations qui les unissent

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A4 système de concepts --1.

3.3.2**relation conceptuelle**

< système de concepts > relation entre deux **concepts** (3.1.1)

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A4 système de concepts --1-2.

3.3.3**relation générique**

relation genre-espèce

relation générique-spécifique

< système de concepts > **relation conceptuelle** (3.3.2) hiérarchique et ontologique qui s'appuie sur une relation d'inclusion entre les **intensions** (3.2.6) des deux **concepts** (3.1.1), dans laquelle l'intension (3.2.6) du **concept superordonné** (3.1.2) est incluse dans l'intension (3.2.6) du **concept subordonné** (3.1.5)

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A4 système de concepts --1-2.1 + 4.1.

3.3.4**relation ontologique**

< système de concepts > **relation conceptuelle** (3.3.2) qui s'appuie sur une relation entre les **objets** (3.1.11) contenus dans les **extensions** (3.2.5) de deux **concepts** (3.1.1) associés

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A4 système de concepts --1-2.2.

3.3.5**relation associative**

relation pragmatique

relation thématique

< système de concepts > **relation ontologique** (3.3.4) qui ne peut être représentée de manière hiérarchique dans un **schéma conceptuel** (3.3.11)

NOTE 1 Une relation associative existe lorsque l'expérience permet d'établir un lien thématique entre des concepts.

NOTE 2 Position dans les schémas conceptuels en annexe : A4 système de concepts --1-2.2.2.

3.3.6**relation séquentielle**

< système de concepts > **relation associative** (3.3.5) dans laquelle des **concepts** (3.1.1) peuvent être ordonnés selon des critères d'ordination pertinents

NOTE Position dans les schémas conceptuels en annexe : A4 système de concepts --1-2.2.2.1.